

## **Questionnaire Association des Petites Villes de France (APVF)**

*Nous cherchons à établir un diagnostic exhaustif, précis et partagé de l'ampleur des pertes de recettes (fiscales ou non) et des dépenses des collectivités affectées par la crise sanitaire, économique et sociale actuelle, en concertation avec l'ensemble des acteurs, afin de définir les mesures d'accompagnement adéquates.*

*Pour chacune de vos réponses pouvez-vous, dans la mesure du possible :*

- *Evaluer le coût ou les économies induites pour les collectivités de chaque moindre recette et hausse ou baisse de dépenses, en prenant pour référence les dépenses et recettes (exécutées ou votées) de l'année 2019 ;*
- *Préciser les hypothèses et joindre les données à votre disposition qui fondent vos estimations ;*
- *Préciser si vos constats peuvent être modulés selon les territoires ou les catégories de collectivités ;*
- *Compléter par des exemples concrets de collectivités confrontées aux situations décrites.*

### **I. PRESENTATION DE L'APVF :**

**Question n° 1 : Présenter l'association des Petites Villes de France (APVF), son rôle, son activité, sa composition et ses moyens.**

---

- **Rôle et activité de l'APVF :**

L'APVF a été créée en 1989 par Martin Malvy, président de la région Midi-Pyrénées et Président d'honneur de l'APVF. L'Association fédère les petites villes comprises entre 2 500 et 25 000 habitants en France métropolitaine et en outre-mer.

Au total, **4 059 petites villes** qui comptent **26 millions d'habitants**, soit 38 % de la population.

Elle promeut le rôle spécifique des petites villes dans l'aménagement du territoire, fait entendre leurs revendications en tenant un **discours constructif**.

- **Composition :**

L'APVF est composé d'un Président, Christophe Bouillon, et d'un Président délégué, Pierre Jarlier, d'un bureau exécutif et d'un Conseil d'administration. En interne, un Délégué général, André Robert, 5 employés permanents, et un employé temporaire, Me Philippe Bluteau, conseiller juridique.

- **Financement :**

Cotisations des adhérents et subventions des partenaires.

**Question n° 2 : Quels sont les effectifs et l'organisation dédiés, au sein de l'APVF, au suivi des questions financières ? Ces effectifs et cette organisation ont-ils été adaptés dans le contexte.**

---

Une chargée de mission est dédiée aux questions financières. A notre échelle, cela est adapté au contexte.

### **Question n° 3 : Avez-vous demandé à vos adhérents de mettre en place des moyens de suivi particulier depuis le début de la crise ? Lesquels ?**

---

Nous avons effectivement saisi notre **réseau des DGS** de petites villes pour les sensibiliser au suivi des pertes de recettes et charges supplémentaires liées au Covid-19 dans la perspective du travail d'évaluation de l'impact de la crise et des mesures pour limiter la propagation de l'épidémie sur le budget des petites villes. **Nous avons récolté un certain nombre de données** (environ 50 petites villes), **qui sont mobilisées dans la présente réponse au questionnaire.**

A noter que la priorité, pendant les deux mois de confinement, n'a pas été de suivre ligne par ligne l'impact financier du Covid, mais de protéger la population et garantir la continuité des services publics.

La démarche d'évaluation est intervenue récemment, et les résultats sont à ce stade incomplets, les services financiers ne disposant pas encore de toute la visibilité nécessaire.

*Les résultats sont à prendre également avec précaution, tant les situations et les montants varient d'une petite ville à l'autre (démographie, situation géographique et sanitaire...).*

## **II. VOLET RECETTES**

### **Question n° 4 : Baisse des recettes fiscales ? Lesquelles ? Quelle prévision d'évolution pour 2020/2021 versus 2019 ?**

---

- **En 2020, des pertes de recettes concentrées sur les petites villes touristiques et ultramarines :**

En 2020, les petites villes les plus impactées seront les communes touristiques et les communes ultramarines qui perçoivent un produit important de taxe de séjour, d'octroi de mer et de taxe sur les passagers embarqués.

D'autres recettes seront impactées dès 2020, et selon nos estimations :

- La crise et le fort ralentissement de l'activité économique ont eu pour effet de réduire la demande en électricité. Dans les petites villes, la baisse de la **taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE)** peut varier de 5 000 à 100 000 euros (**- 10 % par rapport aux prévisions budgétaires**) ;
  - L'arrêt du marché immobilier va entraîner une diminution des recettes liées aux droits de mutation à titre onéreux dont notamment la **taxe communale additionnelle à la taxe de publicité foncière et aux droits d'enregistrement** : jusqu'à 100 000 euros (**- 30 % par rapport aux prévisions budgétaires**).
- **En 2021 et 2022, des pertes de recettes importantes pour les petites villes résidentielles et/ou à fort potentiel économique :**

L'ensemble des petites villes sera davantage impacté en 2021 et 2022 par des pertes de recettes :

- L'arrêt ou le report des programmes et projets de constructions aura un impact certain sur les recettes de la **taxe d'aménagement** : dans les petites villes, **cette perte est estimée à 30 %** ;
- Certaines petites villes considèrent que la baisse de 10 % de la **TLPE** et de 30 % des **DMTO** sera subie en 2021 et non en 2020 ;
- Nous ne disposons pas d'estimation concernant les **impôts économiques**, mais nous savons que les petites villes à fort potentiel économique seront impactées et vraisemblablement dans les proportions établies par l'OFGL. C'est une source d'inquiétude pour les élus.
- Pas d'impact *a priori* sur les **impôts ménages** selon nos résultats.

**Question n° 5 : Quelles mesures de soutien au tissu économique/au public prises en matière fiscale/non-fiscale (ex : report ou annulation de redevances d'occupation du domaine public, exonérations) ? Pour quel coût ?**

---

Le poids des mesures de soutien au tissu économique et au public est évidemment très variable selon les petites villes.

- **Réduction de recettes (redevances d'occupation du domaine public) :**
  - Exonération de **droit de place** (marchés, terrasses, puces, forains...) : selon nos résultats, la perte de recettes peut varier entre - 6 000 et - 40 000 euros ;
  - Exonération de **droit de terrasse** : entre - 2000 et - 20 000 euros ;
- **Dépenses supplémentaires (aides économiques, subventions, participation...) :**
  - **Contribution Fonds de solidarité** : si peu de petites villes ont participé à ce jour au FNS, certaines d'entre-elles ont injecté jusqu'à 9 000 euros ;
  - **Soutien aux CCAS, aux clubs sportifs et aux associations** : nombre de petites villes ont octroyé de telles aides/subventions (ou projettent de le faire), mais nous ne disposons pas d'estimation chiffrée ;
  - **Participation à un dispositif communautaire d'aide aux loyers** (artisans et commerçants sous bail privé) : 250 000 euros (petite ville de Vendée).

**Question n° 6 : Constatez-vous une baisse des recettes non-fiscales : redevances, recettes tarifaires, ventes de biens et services, autres recettes non-fiscales...**

---

**En 2020, le principal impact concerne, effectivement, les recettes non fiscales.** Les pertes de recettes liées à la **fermeture de nombreux services et équipements publics** (restauration scolaire, garderies scolaires, transports scolaires, château-musée, cinéma-théâtre, piscines, patinoires, campings...) et la **mise à l'arrêt de l'activité sociale et économique induisant une diminution de la fréquentation de certains équipements** (parking...).

NB : Les chiffres suivants sont des estimations issues de notre enquête réalisée auprès de notre réseau des DGS. Ils donnent un aperçu de l'ampleur ou non des pertes, mais ne sont pas exhaustifs.

- **Produits des services et du domaine :**

Selon nos estimations, les services Police, Scolaire et Culture sont les plus touchés par la crise du Covid.

- **Police du stationnement (- 33 % environ) :**
  - Forfait post-stationnement : env. - 3 000 euros ;
  - **Horodateurs : env. - 75 000 euros.**
- **Recettes tarifaires services publics et redevances/droits des services (- 34 % environ) :**
  - **Restauration scolaire, transport scolaire, garderie : env. - 45 000 euros ;**
  - **Cinéma, théâtre : env. - 70 000 euros ;**
  - Médiathèque, bibliothèques : env. - 6 000 euros ;
  - Billetterie châteaux, musées : env. - 20 000 euros ;
  - **Camping Municipal (pour les petites villes qui en disposent) : env. 43 000 euros.** Idem pour les piscines et dans une moindre mesure, les patinoires.
  - Redevances Patrimoine : env. - 10 000 euros ;
  - Redevance Parking : la perte de recette peut varier entre 7 000 euros et 16 000 euros.
- **Locations diverses, hors immeubles (- 17 % environ) :**
  - Location de matériel : env. - 1000 euros.

- **Autres produits de gestion courante :**

- **Locations immobilières (- 5 % environ) :**
  - Loyers (logements - logements vacants - Esplanade...) : petites villes très inégalement impactées. Pour celles qui le sont : env. 7 000 euros ;
  - Locations de salles : très variable : perte entre - 600 et - 20 000 euros.

**Question n° 7 : Quelle capacité d'absorber ces pertes de recettes au vu de la situation de trésorerie ? Constatez-vous chez certains de vos adhérents des situations d'urgence en matière de trésorerie, ou plus largement en matière d'équilibre de la section de fonctionnement en 2020 ?**

---

- **Soutien à la trésorerie des petites villes :**

Conformément à une demande collective des Associations d'élus, **des mesures ont été prises pour soutenir la trésorerie des collectivités locales** les plus en difficulté (instruction du 5 mai 2020) : versement des avances de fiscalité anticipé, majoration de l'acompte de DGF, acompte de 70 % du montant prévisionnel de FCTVA. Une autre instruction spécifique à l'Outre-mer doit paraître.

Mais, de manière générale, peu de situations d'urgence en matière de trésorerie nous ont été remontées à l'APVF, constat partagé par la DGCL.

- **Mise en place d'un dispositif d'étalement de charges pour alléger immédiatement les contraintes sur la section de fonctionnement :**

Comme nous l'avons demandé au Ministre Darmanin par courrier en date du 5 mai, un dispositif facultatif d'étalement de charges devrait bientôt être mis en place pour permettre aux collectivités d'étaler, sur une période de 5 ans, leurs dépenses de fonctionnement, assorti d'une facilité d'emprunt pour les charges étalées.

- **Compensation des pertes de recettes par l'Etat :**

En tout état de cause, la capacité des petites villes à absorber les pertes de recettes subies ou à subir dépendra également des dispositifs de compensation mis en place par l'Etat : l'APVF demande la création d'une **dotatation exceptionnelle et temporaire Covid 19** pour compenser les pertes de recettes et charges supplémentaires liées aux décisions prises par l'Etat pour limiter la propagation du virus.

**Question n° 8 : Pensez-vous que les relations financières qui existent entre EPCI et communes puissent être remises en cause (DSC, fonds de concours, attributions de compensation) ? Pensez-vous qu'une modification des pactes fiscaux et financiers est nécessaire ?**

---

Les pertes de recettes issues de la fiscalité économique des intercommunalités entraineront nécessairement une baisse des attributions de compensation des petites villes, dans une proportion équivalente à la baisse de recette (CVAE, DMTO, CFE).

De même, les tensions sur le budget de fonctionnement des EPCI, qui risque de perdurer pendant plusieurs années, pourront impacter les montants des DSC et des subventions dans le cadre des fonds de concours, agissant sur leurs relations financières avec les communes, à un moment où la solidarité doit plus que jamais jouer.

C'est pourquoi, dans sa contribution au Plan de relance, l'APVF suggère la suppression du dispositif d'encadrement des dépenses locales. Dans une moindre mesure, les contrats financiers pourraient être suspendus pendant 3 ans.

**Question n° 9 : Des difficultés particulières sont-elles constatées sur certains budgets annexes ou établissements qui dépendent de vos adhérents ?**

---

Pas de difficulté particulière, mais hausse des dépenses des CCAS.

### **III. VOLET DEPENSES**

**Question n° 10 : Vos adhérents vous ont-ils informé des dépenses supplémentaires liées au confinement ? A la gestion de crise ? Lesquelles, pour quel montant ? A contrario, avez-vous réalisé des économies (dépenses de personnel, fonctionnement des services**

**publics, etc.) ? Vos adhérents ont-ils réalisé un traçage précis de ces dépenses depuis le début de la crise ? Sur quels critères et par quel vecteur ?**

**Question n° 11 : Progression ou baisse des dépenses de fonctionnement (par rapport à l'année 2019) ?**

---

La gestion de la crise du Covid-19 et les mesures prises par l'Etat pour limiter la propagation de l'épidémie ont également eu un impact sur les dépenses des petites villes. Mais, il convient de noter que des économies non négligeables ont aussi été réalisées.

- **Des dépenses de fonctionnement supplémentaires importantes :**

Outre les aides Covid-19 déclinées dans la réponse à la question n°5, les dépenses supplémentaires, selon nos estimations, concernent :

***NB : les estimations sont très variables selon le nombre d'habitants, le nombre d'agents, de la politique menée par la municipalité et des prix des fournisseurs.***

- **Charges de personnel** (recrutements, prime exceptionnelle, médecine du travail, heures supplémentaires, ASA, etc) : pour de nombreuses petites villes, ce poste de dépenses supplémentaires n'est pas déterminant ;
- **Produits pharmaceutiques** (gel, alcool, thermomètres, virucides désinfectants...) : selon nos résultats **entre 3 000 euros et 30 000 euros** ;
- **Matériels divers** (tissus/élastiques, masques population et agents, matériel hygiène divers, pulvérisateurs, rubalises, rouleaux polyanes, peintures traçage...) : **très variable entre 30 000 et 90 000 euros**. Ce qui pèse le plus sur ce poste de dépenses c'est l'achat de masques ;
- **Matériel EPI** (visières, sur blouses, gants, combinaisons, chaussures de protection, masques ...) : **très variable entre 10 000 euros et 50 000 euros** ;
- **Téléphonie** (abonnements conférences, routeurs Covid, cartes SIM, clés 4G) ;
- **Intervention sociale et santé** (appels à la population, alimentation, opération « Bon d'achat ») : pouvant aller jusqu'à 150 000 euros, rien que pour l'opération « bons d'achats ».
- **Aide aux commerces** (kits commerçants) : env. 10 000 euros.

- **Des sources d'économies parfois non négligeables :**

La crise sanitaire a également été source d'économie parfois non négligeables, permettant ainsi d'équilibrer la section de fonctionnement. **La principale source d'économie tient à l'annulation de manifestations, de fêtes et d'évènements culturels.** D'une petite ville à

l'autre, l'économie varie de 12 000 euros (lorsque les évènements sont simplement reportés en fin d'année) à 300 000 euros.

**Une autre source d'économie concerne les dépenses à caractère général** (réduction des fournitures, factures eau, gaz, électricité, carburant, annulation de frais de déplacement...) : estimation de cette source d'économie encore difficile, mais, elle pourrait se chiffrer à 100 000 euros.

**Question n° 12 : Anticipez-vous des dépenses supplémentaires liées au déconfinement ? Lesquelles et pour quel montant ?**

---

Le surcoût lié à la réouverture des écoles pourrait s'élever entre 15 000 et 25 000 € de personnels supplémentaires hebdomadaire (notamment pour la désinfection des bâtiments), d'achat de matériel de protection supplémentaire, de marquage au sol etc.

Il en va de même concernant la réouverture progressive des centres de loisirs, des services et des équipements publics.

**Question n° 13 : A moyen terme (2<sup>nd</sup> semestre 2020 et 2021) : anticipez-vous une progression ou une baisse des dépenses de fonctionnement ? Sur quel poste, quel type de dépenses ? Dans quelle ampleur ?**

---

Pas de visibilité à ce stade. Mais, il est certain que les tensions sur les dépenses de fonctionnement vont perdurer.

**Question n° 14 : Des collectivités vous ont-elles signalé des difficultés spécifiques ? De quel ordre ?**

---

Pas de difficultés spécifiques supplémentaires en matière financière nous ont été remontées, en dehors de celles qui ont été mentionnées ou celles, plus ponctuelles, mentionnées en réponse à la question n° 19.

**Question n° 15 : Les dépenses d'investissement de vos adhérents baissent-elles en ce moment ? Dans quelles proportions ? Quelles en sont selon vous les raisons (installation des conseils municipaux, difficultés matérielles...) ? Envisagez-vous un rattrapage au second semestre 2020 et en 2021 ? A quel rythme ? Quel part des budgets initiaux d'investissement prévoyez-vous d'utiliser ?**

---

- **Augmentation de certaines dépenses d'investissement liées à la gestion covid :**
  - Laverie : env. 13 000 euros ;
  - Distributeur gel hydroalcoolique : env. 2 000 euros ;
  - Aménagement des bureaux, de l'accueil : env. 8 000 euros ;
  - Ordinateurs portables (télétravail) : jusqu'à 30 000 euros.
  
- **Un impact plus important sur les budgets de fonctionnement que d'investissement :**

Les budgets d'investissement des petites villes ont mieux été préservés pour plusieurs raisons :

- elles ne disposent pas de la compétence économique ;
- poursuite des chantiers ;
- instruction des demandes d'urbanisme : selon une enquête commune réalisée avec l'ensemble des Associations d'élus le 26 avril, seulement 7 % des collectivités locales ont été en incapacité d'instruire les demandes ;
- projets d'investissement simplement reportés (notamment après les élections municipales).

#### **IV. MESURES COMPTABLES/TECHNIQUES**

**Question n° 16 : Le report de certaines dates limites de délibération à caractère budgétaire/financier vous paraît-il nécessaire ?**

- **Assouplir la gestion des dotations d'investissement :**
  - Reporter l'échéance pour le dépôt des dossiers de demande de dotations d'investissement pour renforcer les marges d'action aux communes au 31 août ;
  - Favoriser des versements partiels de DETR et DSIL au soutien des investissements publics locaux.

**Question n° 17 : Quelles sont les mesures techniques/comptables qui vous permettraient de mieux passer la crise ?**

---

- **Supprimer le dispositif contraignant d'encadrement des dépenses réelles de fonctionnement**
- **Mise en place d'un dispositif d'étalement de charges pour alléger immédiatement les contraintes sur la section de fonctionnement, assorti d'une facilité d'emprunt pour les charges étalées**

- **Augmenter le plafond réglementaire des dépenses imprévues à 30 % :**

Le plafond a déjà été porté de 7,5 % à 15 % des dépenses prévisionnelles de chaque section. Cette limitation ne semble pas adéquate aux budgets des petites villes qui devront faire face à des dépenses de fonctionnement accrues. L'APVF propose de porter le plafond à 30 %.

- **Faciliter le recours par les communes n'ayant pas voté leur budget à l'emprunt :**

Dans le cadre actuel, l'emprunt nouveau n'est pas possible sans vote préalable du budget 2020 : ainsi, certaines petites collectivités qui n'ont pas voté leur budget 2020 ne peuvent, dans ce cadre, recourir à l'emprunt. Il s'agirait donc d'étendre par ordonnance la possibilité pour chaque collectivité de recourir à l'emprunt pour assurer des dépenses accrues d'investissement.



**Question n° 18 : Comment qualifieriez-vous vos relations avec les services de l'Etat (préfectures, DDFiP...) sur les questions budgétaires et comptables au cours des dernières semaines ?**

---

Pas de difficulté particulière dans ce domaine nous ont été remontées. **En revanche, dans d'autres domaines, les relations avec l'Etat ont été extrêmement complexes (ARS ...) :** réponse Antoine Homé.

**V. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SORTIE DE CRISE**

**Question n° 19 : Quelles collectivités de votre point de vue méritent une attention particulière et/ou des mesures d'urgence ?**

---

On a tendance à considérer que les grandes villes ont été les plus impactées par la crise. Mais, il convient de souligner que certaines catégories de petites villes sont particulièrement touchées.

- **Les petites villes touristiques :**
  - pertes de recettes liées au stationnement, à l'exonération des droits de place (marchés) et surtout des droits de terrasse (fermeture des restaurants et des cafés) ;
  - pertes de recettes liées à la fermeture des services et équipement publics, tels les cinémas, théâtres, campings, piscines, patinoires, châteaux et musées ;
  - pertes de recettes liées à l'annulation des fêtes, festivals ...
  - pertes de recettes fiscales, et particulièrement de la taxe de séjour (-50% pour l'ensemble de bloc communal).
  
- **Les petites villes ultramarines dont le panier de recettes est étroitement lié à l'activité économique :**
  - octroi de mer : Selon les dernières estimations connues, les pertes engendrées concernant l'octroi de mer pourraient s'élever à 200 millions d'euros en 2020 (-15% par rapport à 2019), sans préjuger des pertes différées que les collectivités d'Outre-mer subiront les années suivantes ;
  - pour les plus touristiques, elles seront également impactées par la réduction des recettes de la taxe de séjour et de la taxe sur les passagers embarqués ;
  - à noter que ces pertes s'ajoutent à plusieurs années de baisse des dotations ; au décrochage lié à la dotation d'aménagement des communes d'Outre-mer qui demeure insuffisamment péréquatrice et dynamique ; à des difficultés, dans le domaine du logement et des infrastructures notamment, accumulées depuis la crise de 2008 ; gestion des échouages massifs de sargasses pélagiques a entraîné des charges (financières, humaines, sanitaires) supplémentaires conséquentes pesant sur les budgets des collectivités des Antilles et de la Guyane.

- **Les petites villes « clusters »** : dans ces territoires, les dépenses supplémentaires liées à la crise ont été largement supérieures à la moyenne : achat de matériel de protection, aide à la personne ...
- **Les petites villes à fort potentiel économique ou résidentielles** : ces petites villes seront particulièrement impactées, en 2021 et 2022, par la baisse de CVAE et des DMTO.
- **Les petites villes ayant des charges de centralité** : la fermeture des services et des équipements publics a eu un impact plus important en termes de perte de recettes.

**Question n° 20 : Quelles sont les aides que vous attendez du Gouvernement pour soutenir les collectivités afin de réussir le déconfinement et amplifier la reprise ?**

---

- **Créer une dotation exceptionnelle « Covid-19 » afin de compenser les pertes de recettes liées à l'épidémie et les dépenses nouvelles résultant des mesures prises par l'Etat pour en limiter la propagation**

L'APVF demande la création d'une dotation de fonctionnement spécifique et temporaire « Covid-19 » afin de neutraliser, autant que possible, les effets de la crise sur les budgets locaux et de préserver la capacité des élus à soutenir la reprise :

- cette dotation doit être financée au sein d'une nouvelle mission budgétaire temporaire qui pourrait s'intituler « Plan exceptionnel de garantie des ressources des collectivités locales » ;
- traitée en dehors de la norme de dépenses pilotables ;
- et donc, indépendante de la dotation globale de fonctionnement.

Cette dotation « Covid-19 » pourrait avoir pour objet de :

- compenser les pertes de recettes liées aux mesures prises pour limiter la propagation de l'épidémie du covid-19 et les dépenses nouvelles résultant d'une décision spécifique prise par l'Etat ayant un impact direct sur les budgets locaux ;
- apporter un soutien complémentaire pérenne et ciblé sur les petites communes (jusqu'à 5 000 habitants par exemple) les plus en difficulté ou sur celles dont l'impact de la crise va être particulièrement violent :
  - soit cette aide complémentaire est financée par l'Etat,
  - soit dans le cadre de fonds territorial de solidarité exceptionnel (par exemple réserver 10 % de la compensation des DMTO 2019 des communes (2,7 Mds €) aux petites communes les plus en difficulté),
  - ou les deux (aide de l'Etat + des collectivités).

Cette dotation « Covid-19 » serait accordée temporairement, le temps que les collectivités locales retrouvent un niveau de recettes équivalent à celui de 2019.

D'où l'importance du travail réalisé avec la direction du budget et la DGFIP pour réaliser un bilan de l'impact de la crise sur les budgets locaux. **L'APVF est, dans cette perspective,**

**favorable à la mise en place d'une annexe budgétaire spécifique du compte administratif pour permettre de retracer l'ensemble des impacts financiers de la crise, comme nous l'avons indiqué aux Ministres.**

- **Mettre en place d'un dispositif d'étalement de charges pour alléger immédiatement les contraintes sur la section de fonctionnement, assorti de facilités d'emprunt pour les charges étalées**

**Voir réponse à la question n° 7.**

- **Préserver la fiscalité économique locale : CVAE, la CFE et le versement mobilité :**

L'APVF s'oppose à toute remise en cause de la fiscalité économique locale. Il est indispensable, et encore plus dans ce contexte actuel de crise, que les collectivités territoriales soient en mesure, par leurs investissements, de préserver et soutenir leurs entreprises en faveur du développement économique local et de l'attractivité de leurs territoires.

- **Retarder la mise en place du nouveau schéma de financement des collectivités locales de deux ans :**

Il ne s'agit pas pour l'APVF de remettre en cause la réforme de la TH, dont elle a acté le principe, mais simplement de poser la question du report de deux ans de la nationalisation de l'impôt (et donc de la mise en œuvre du nouveau schéma de financement via la récupération du foncier bâti des départements).

On sait que ce nouveau schéma aura un impact sur la définition des potentiels financiers et fiscaux des collectivités locales et donc sur la répartition des dotations et ce, dès 2022. Il apparaîtrait donc plus prudent à l'APVF de retarder sa mise en œuvre pour travailler, dans de bonnes conditions, à un dispositif correctif et plus juste. A noter qu'il s'agit d'une opération neutre pour l'Etat.